

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] Contribution à verser à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique – mise à 2x2 voies RN 176

**Date :**Mon, 10 Jun 2019 11:07:54 +0000

**De :**

**Pour :**enquete.RN176@gmail.com <enquete.RN176@gmail.com>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique référencée dans l'objet de ce mail, je me permets de vous faire part de mes observations, interrogations et préoccupations.

Bien que le dossier soit alimenté des documentations réglementaires, je suis surpris de ne pas y retrouver les informations essentielles, à mes yeux, à savoir les impacts sur les populations voisine cette infrastructure.

Ce déficit d'information concerne notamment :

### 1/ Les protections phoniques :

L'Etat s'était engagé à l'issue de la concertation publique à « *apporter la plus grande transparence aux études de définition des nuisances acoustiques et des solutions pour y remédier, tant sur leur méthodologie que sur leurs résultats* » et « *envisager le cas échéant des études complémentaires, avec de nouvelles mesures ou sur un périmètre un peu plus élargi* ».

Force est de constater qu'à ce jour (à l'heure de l'enquête publique) rien n'a progressé en ce sens concernant notamment le hameau du Boissanne, (absence de mesures de bruits et des protections phoniques qui en résulteraient).

### 2/ Le transit temporaire :

L'Etat s'était aussi engagé à « *étudier en concertation avec les habitants et leurs représentants toutes les solutions de déviation possibles ... permettant de limiter les nuisances pour les riverains et d'assurer la sécurité des usagers.* ». Promesse elle aussi non tenue :

Les habitants du Boissanne et des hameaux environnants ne peuvent se satisfaire de l'affirmation selon laquelle « *la création de 2 bretelles avec la VC de la Boissanne accompagnée de mesures de restrictions de la circulation et toute autre action de communication et d'incitation pour l'usager est déclarée comme semblant minimiser les reports de trafic à proximité immédiate du projet* ». Concrètement, nous attendons de savoir quelles seront :

- les éventuelles restrictions de circulation et impacts (en temps et en distance) sur la desserte de ce hameau pendant les phases de travaux et avoir communication de la modélisation des temps de parcours pendant ces phases travaux,
- les mesures permettant de faire respecter l'interdiction aux poids lourds de la déviation temporaire,
- le calendrier des phases de travaux (15 semaines : sur quelles amplitudes journalières, pendant quelles périodes de l'année et sur combien d'année).

### 3/ Sujet complémentaire

Qu'en est-il de l'engagement de rechercher, avant la mise à enquête publique, à donner de la lisibilité sur les conditions de financement ? Rien de nouveau entre 2014 et 2019.

Dans l'attente d'une avancée positive sur ces points.

Cordialement.

Serge VAGNER

